

## **CAHIER DES CHARGES N° 04-2014**

**FOURNITURE, POSE ET MAINTENANCE D'EXTINCTEURS  
FOURNITURE ET POSE DE SIGNALÉTIQUE INCENDIE  
MAINTENANCE DE TRAPPES DE DESENFUMAGE**

Acheteur public :

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin  
12 avenue Robert Schuman  
BP 51024  
67381 LINGOLSHEIM CEDEX**

Direction responsable :

**Service des Finances**

Type d'acheteur public :

**Etablissement Public Administratif**

Date limite de remise des offres :

**Le 25/08/2014 à 12h00**

## SOMMAIRE

1. OBJET DU CAHIER DES CHARGES .....	3
2. PRESTATIONS ATTENDUES .....	3
3. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUE .....	4
4. SECURITE .....	5
5. DELAI ET MODALITES DE REMISE DES OFFRES .....	5
6. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES .....	5
7. DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX .....	5
8. REGLEMENT DES FACTURES.....	6
9. SOUS-TRAITANCE .....	6
10. ASSURANCES.....	6

## 1. OBJET DU CAHIER DES CHARGES

L'objet du présent cahier des charges est de procéder suite au réaménagement des locaux du Centre de Gestion au redéploiement d'une partie de ses extincteurs, de procéder au remplacement et à la mise en place du reste du parc des extincteurs.

Le prestataire retenu devra également assurer la maintenance de l'ensemble des moyens de prévention d'incendie (extincteurs et trappes de désenfumage) ainsi que la mise en place de la signalétique selon la réglementation en vigueur.

Les prestations seront à réaliser au siège du Centre de Gestion et auprès de son locataire le CNFPT tous deux sis 12 avenue Robert SCHUMAN 67380 LINGOLSHEIM.

## 2. PRESTATIONS ATTENDUES

### a. Achat d'extincteurs

Le Centre de Gestion souhaite renouveler une partie de ses extincteurs arrivés à échéance décennale. Il appartiendra au candidat de fournir des extincteurs selon le quantitatif suivant :

Dénomination		Prix unitaire extincteur	Quantité	Prix total HT
CO2	2 kg		7	
	5 kg		1	
Eau + additif	6 L		5	
Prix total HT				

### b. Pose des extincteurs existants

Le Centre de Gestion dispose également d'extincteurs dont la durée de vie est inférieure à 10 ans. Toutefois, suite aux travaux de rénovation le Centre de Gestion ne dispose plus des fixations et de la signalétique pour réimplanter ses extincteurs. Il appartiendra au candidat de fournir cette signalétique et de refixer ses extincteurs.

Les besoins sont les suivants :

Dénomination		Prix unitaire fixation murale	Prix unitaire panneau	Quantité	Prix total HT
CO2	2 kg			4	
	5 kg			1	
Eau + additif	6 L			7	
Prix total HT					

c. Maintenance et vérification annuelles des extincteurs et du désenfumage conformément à la réglementation en vigueur

Le candidat proposera un contrat de maintenance de trois ans pour la maintenance de l'ensemble du parc des extincteurs et des deux trappes de désenfumage (trois dispositifs de commandes au total).

Le candidat pourra faire une variante à 5 ans.

L'ensemble du parc à maintenir est le suivant :

Dénomination		Prix unitaire vérification	Quantité	Prix total HT pour 3 ans	Prix total HT pour 5 ans
CO2	2 kg		9		
	5 kg		1		
Eau + additif	6 L		12		
Trappes de désenfumage (3 dispositifs de commande)			2		
Prix total HT					

d. Achat et pose de la signalétique conforme à la réglementation en vigueur

Du fait des aménagements ayant eu lieu dans les locaux rénovés, l'ensemble de la signalétique incendie est à revoir ; aussi il est demandé aux candidats de fournir les éléments suivants :

Dénomination	Prix unitaire signalétique	Prix unitaire support	Prix unitaire pose	Quantité	Prix total HT
Plan intervention (pompiers) A2				1	
Plan d'évacuation A3				5	
Consignes de sécurité A3				3	
Panneau directionnel local refuge				2	
Panneau indicatif local refuge				2	
Prix total HT					

Les plans du bâtiment seront fournis par le Centre de Gestion au candidat retenu.

### 3. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUE

**Sans objet.**

Afin de compléter les renseignements fournis par le présent cahier des charges le candidat peut se déplacer et relever sur place tous les renseignements qui lui seront nécessaires pour établir sa proposition de devis.

A cet effet, des visites des locaux seront possibles sur simple rendez-vous.

Personnes à contacter pour les visites de chantier :

Mr Frédéric DOSSMANN – Responsable des moyens généraux et optionnels – ☎ 03.88.10.34.71 – [f.dossmann@cdg67.fr](mailto:f.dossmann@cdg67.fr)

Ou

Mme Chantal HOCHSTETTER ☎ 03.88.10.34.69 – [finances@cdg67.fr](mailto:finances@cdg67.fr)

#### 4. SECURITE

L'entrepreneur retenu ainsi que ses sous-traitants éventuels s'engagent à respecter les diligences normales issues des dispositions du code du travail et plus particulièrement celles traitant des règles d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail pendant toute la durée des travaux. En cas de dangers graves et imminents menaçant la sécurité ou la santé d'un intervenant ou d'un tiers, le maître d'ouvrage prendra les mesures nécessaires pour supprimer le danger. Il peut à ce titre demander à l'entrepreneur l'arrêt de tout ou partie du chantier sans que l'on puisse lui porter préjudice sur la prolongation des travaux.

Interdiction formelle est faite aux ouvriers travaillant sur le chantier de faire du feu dans les locaux, dans l'emprise du chantier et de ses abords, d'utiliser les locaux du Centre de Gestion comme vestiaires, réserves, cantine, WC.....etc. Il est interdit également de commettre toute action nuisible à la propreté et à l'hygiène du chantier.

Aucun produit inflammable ne sera laissé dans l'emprise du chantier en dehors des heures travaillées de l'entrepreneur.

#### 5. DELAI ET MODALITES DE REMISE DES OFFRES

La date limite de remise des offres est fixée au 25 août 2014 à 12h00. Les offres remises hors délais ne seront pas acceptées.

Chaque candidat devra déposer ou envoyer son offre **exclusivement sur support papier à l'adresse suivante :**

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN  
12 AVENUE ROBERT SCHUMAN  
BP 51024  
67381 LINGOLSHEIM CEDEX

Les offres transmises par voie électronique ne seront pas acceptées.

**Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.**

#### 6. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### 7. DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX

Les travaux faisant l'objet du présent cahier des charges devront être exécutés pour le 30 septembre 2014 au plus tard.

## 8. REGLEMENT DES FACTURES

Le paiement des factures sera effectué par voie de mandat administratif selon les règles de la comptabilité publique en vigueur au moment de l'établissement des factures.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original et deux copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- ☞ Le nom et l'adresse du créancier,
- ☞ Le numéro de son compte bancaire ou postal,
- ☞ La désignation de la prestation exécutée,
- ☞ Le prix net H.T. de chaque prestation,
- ☞ Le taux et le montant des taxes en vigueur,
- ☞ Le montant total T.T.C. des prestations exécutées.

Le point de départ du délai global de paiement de la facture est la date de réception de la facture par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire et des sous-traitants payés directement. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opérateur de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

## 9. SOUS-TRAITANCE

La prestation objet du présent cahier des charges pourra faire l'objet de sous-traitance, avec accord exprès du Centre de Gestion du Bas-Rhin. Toutefois, en cas de recours à la sous-traitance pour l'exécution de l'une des prestations le Centre de Gestion du Bas-Rhin demande que le titulaire du marché du marché mette en place un interlocuteur unique pour l'ensemble des prestations du présent cahier des charges.

## 10. ASSURANCES

Le candidat certifie qu'il est titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, qu'elle soit délictuelle ou quasi-délictuelle, contractuelle ou quasi-contractuelle, dont le montant de couverture est suffisant et adapté à la prestation objet de la présente consultation et à ses conséquences dommageables.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin fait la même déclaration pour ce qui le concerne.